

teurs, dont un est le supérieur, élu pour trois ans et ne pouvant être continué plus de six ans. Les directeurs et les agrégés s'emploient tous, excepté les procureurs, à l'éducation de la jeunesse, sans autre rémunération que la nourriture et le vêtement, en santé comme en maladie. Les prêtres *auxiliaires* et les régents ecclésiastiques reçoivent, outre la nourriture et le logement, un modique honoraire.

Le Séminaire de Québec a été érigé par Sa Majesté en Université, sous le titre d'*Université-Laval*, avec pouvoir d'établir des cours publics et de conférer les degrés ordinaires dans les arts et les sciences, dans le droit et la médecine. L'autorité universitaire résidera dans un bureau présidé par le Supérieur et composé des directeurs du Séminaire et des anciens professeurs de chaque faculté.

Supérieur et Recteur de l'Université.—Louis-Jacques Casault, vicaire-général, docteur en théologie.

Vice-supérieurs, { Ant. Parent,
 { Jos. Aubry, docteur en théologie.

Léon Gingras, Doct. Théol.—Louis Gingras ;

Procureur.—Michel Forgues ; } *direct.*

Elzéar Alex. Taschereau, Ed. John Horan ; }
Félix Buteau, Ed. M. Méthot ; } *prêtres agrégés.*

Econome, J. F. X. Baillairgé. }

Ch. Hon. Laverdière, } *auxiliaires.*
Octave Audet, }
Thomas Hamel, *diacre.* }

—
GRAND SEMINAIRE.

Directeur et professeur de théologie morale.—Jos. Aubry ;

Professeur de théologie dogmatique.—Léon Gingras.

Professeur d'Écriture Sainte.—Louis Gingras.

Etudiants en Théologie.

Eloi Yon, *diacre* ; John Colfer, *sous-diacre.*

Pierre Dionne, Alphonse Casgrain, Joseph Martel, Félix Dumontier, George Beaulieu, Ferdinand Catellier,

Elzé
Cha
Roy,
min
Jo
Ville
Gont
Clou
Jo

D
P
As

P
H
Ar
M
Ph
Rh
Se
Tr
Qu
Ci
Si
Se
Hu
An

M
Catel
thier,